



EN SEILLE ET GRAND CÔURONNÉ, UNE NATURE QUI COÛLE DE SOURCE

Moncel-sur-Seille, le 18 Mai 2021

Sommaire

Communiqué de presse.....	1
Objectif n°1 : Reconquête de la biodiversité	2
Objectif n°2 : Amélioration de la qualité de l'eau.....	3
Objectif n°3 : Atténuation/Adaptation au changement climatique.....	4
Objectif n°4 : Animation, sensibilisation, éducation à l'environnement.....	5
Gouvernance du contrat et engagements réciproques	6

Annexes

Signataires	7
Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi	10

En Seille et Grand Couronné, une nature qui coule de source.

Le 18 mai 2021, à Moncel-sur-Seille (54), Claude Thomas, président de la [communauté de communes Seille et Grand Couronné](#), Michel Dono, Président du [syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Seille et Moselle](#), Phippe Voinson, Vice-président de la communauté de communes en charge de « eau, assainissement et GEMAPI » et 1^{er} vice-président du Syndicat des eaux de Seille et Moselle en charge de la ressource et Marc Hoeltzel, Directeur général de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#) ont signé le premier contrat de territoire « Eau et Climat » meurthe-et-mosellan.

Signé pour 4 ans, le contrat concerne 42 communes et près de 18 500 habitants au nord du territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Les collectivités signataires portent une politique volontariste et dynamique en matière d'assainissement des eaux usées depuis les années 1990 (21 ouvrages épuratoires présents sur le territoire), de préservation des espaces naturels sensibles du territoire (8 sites) et de protection des captages d'eau potable en adoptant des mesures fortes comme la remise en herbe (69 hectares) ou l'acquisition foncière pour une action pérenne.

Ces efforts doivent être amplifiés en particulier dans le contexte du changement climatique qui s'est manifesté sur les 3 dernières années : précipitations très importantes et vagues de chaleur associées à des sécheresses hydrologiques intenses. Les conséquences sur le fonctionnement global de l'hydrosystème des bassins versants sont nombreuses : baisse des capacités d'autoépuration des milieux aquatiques avec un impact direct sur la qualité de l'eau des cours d'eau, diminution des débits et du niveau des cours d'eau, réduisant les fonctions d'accueil de la biodiversité remarquable.

Avec ce contrat « Eau et Climat », les signataires souhaitent aujourd'hui pouvoir concilier projets d'aménagement et résilience territoriale, démarche qui s'accorde parfaitement avec le projet de territoire initié en 2019 « Mon territoire en 2030, je l'imagine comment ? »

5 objectifs déclinés en 28 actions concrètes définissent la feuille de route pour laquelle l'agence de l'eau Rhin-Meuse réservera 4,8 M€ de 2021 à 2024, pour un montant total de travaux de 9,7 M€.

Ce nouveau contrat de territoire « Eau et Climat » participe à la dynamique voulue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Depuis 2019, 9 contrats de territoire ont déjà été formalisés, plus d'une dizaine d'autres devrait voir le jour en 2021.

Objectif n° 1 : Reconquête de la biodiversité



Le territoire présente une matrice naturelle très riche, 8 sites classés « Espaces Naturels Sensibles » avec la présence de plusieurs zones humides. Il est aussi bordé à l'Est par la Vallée de la Seille, qui abrite plusieurs sites intégrés à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles en raison du grand intérêt écologique des prairies présentes. Certains espaces abritent de belles populations d'amphibiens et de chauve-souris notamment. La préservation de ce patrimoine naturel est indispensable au regard des services gratuits qu'ils rendent.

Elle passe à l'action !

Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Etudes, maîtrise d'œuvre et plan de gestion sur les espaces naturels sensibles situés à Moncel sur Seille	Préserver et entretenir durablement ces espaces naturels pour la biodiversité et la sensibilisation du public	
Etudes et travaux de renaturation du ruisseau de la Roanne et de ses affluents	Améliorer la qualité physico-chimique du cours d'eau 15 km de cours d'eau restaurés	Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
Etude de faisabilité et priorisation des actions sur les espaces naturels sensibles du territoire de la communauté de communes	Préservation d'un patrimoine naturel	

Objectif n° 2 : Amélioration de la qualité de l'eau



Des efforts conséquents ont été réalisés pour la mise en conformité de l'assainissement et la protection des captages d'eau potable à Bouxières-aux-Chênes et Loisy.

Ils demandent à être poursuivis et consolidés afin de garantir de manière durable une bonne qualité d'eau.

Ils passent à l'action !

Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Mise en conformité prioritaire de l'assainissement des communes de Bey sur Seille, Lanfroicourt, Mailly sur Seille, Eply, Arraye ou Aboncourt-sur-Seille, Moivrons ou Chenicourt	Améliorer la qualité du milieu récepteur et du cadre de vie - 1 378 habitants concernés	Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
Réduction des eaux claires parasites arrivant aux stations d'épuration d'Agincourt, Bouxières-aux-Chênes, Buissoncourt, Champenoux, Eulmont, Haraucourt, Laitre-sous-Amance, Laneuvelotte, Lenoncourt	Optimiser le rendement épuratoire	Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
Etude d'opportunité et de faisabilité d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre le captage de Bouxières-aux-Chênes et le forage du Grand Couronné et études de sécurisation de l'alimentation en eau potable de certaines communes	Sécurisation accrue de la distribution en eau potable	Communauté de communes de Seille et Grand Couronné Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Seille et Moselle
Reconquête de la qualité des eaux du captage de Bouxières-aux-Chênes par le déploiement d'outils novateurs	Acquisition foncière (10 ha), développement de cultures à bas niveau d'impact (luzerne), expérimentation des paiements pour services environnementaux	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Seille et Moselle

Objectif n° 3 : Atténuation/Adaptation au changement climatique



La communauté de communes débute une démarche volontaire de réalisation d'un plan climat-air-énergie territorial. En anticipation au déploiement d'une stratégie territoriale, des actions spécifiques « climat'eau » compatibles ont été entérinées dans le contrat « Eau et Climat », associées à une gestion patrimoniale des installations d'alimentation en eau potable.

Ils passent à l'action !

Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Achat et fourniture de récupérateurs d'eau de pluie	20% des foyers équipés	
Désimperméabilisation des cours d'écoles	Etat des lieux et réalisation effective des travaux sur les écoles de Leyr, Champenoux et Nomeny (1 800 m ²)	Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable les plus fuyards selon un objectif de bonne gestion patrimoniale sur les communes de Eulmont, Nomeny, Lixières, Bouxières-aux-Chênes et Moivrons	Atteinte d'un rendement de 85% Remplacement de 4 170 ml de canalisation	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Seille et Moselle

Objectif n° 4 : Animation, sensibilisation, éducation à l'environnement



L'implication des élus ainsi que des habitants est importante à la fois dans un objectif de sensibilisation, de prise de conscience et d'acceptation sociale.

Tout naturellement des actions en ce sens seront déployées au cours des 4 années du contrat.

Elle passe à l'action !

Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Sensibilisation des élus aux nouvelles modalités d'aménagement urbain - Solutions vertes, fondées sur la nature		
Sensibilisation des publics aux enjeux de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique		Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
Actions d'information et de sensibilisation aux économies d'eau (en lien avec l'action de récupérateur d'eau)		

Gouvernance du contrat et engagements réciproques



Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes, se réunit a minima une fois par an pour prendre connaissance du rapport d'activité annuel et coordonner les actions à venir. D'autres acteurs pourront être associés pour le bon développement des actions (chambre d'agriculture, DDT, ARS, conservatoire des espaces naturels de Lorraine...).

De son côté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'engage à instruire les demandes d'aides déclinant de manière opérationnelle les actions identifiées au titre du contrat territorial « Eau et Climat », et répondant aux priorités d'intervention de l'établissement.

Les montants prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues dans le cadre du contrat territorial « Eau et Climat »	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Reconquête de la biodiversité	966 411 €	582 247 €
Amélioration de la qualité de l'eau	6 157 000 €	3 299 120 €
Atténuation/Adaptation au changement climatique	731 222 €	354 433 €
Gestion patrimoniale	1 840 337 €	599 330 €
Animation, communication et éducation à l'environnement	60 000 €	24 000 €
TOTAL	9 754 970 €	4 859 130 €

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11ème programme a été lancé le 1er janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

La communauté de communes de Seille et Grand Couronné (CCSGC) est constituée, depuis le 1er janvier 2017, par la fusion de la communauté de communes du Grand Couronné et la communauté de communes de Seille-et-Mauchère, en intégrant également les communes isolées de Bratte, Moivrons et Villers-les-Moivrons.

Forte de 42 communes et de 18 360 habitants, la superficie du territoire est de 348 km².

Le territoire de la communauté de communes est constitué de vastes espaces agricoles, de la présence de la rivière Seille et d'un cadre de vie et des paysages préservés. Son fort caractère rural lui vaut d'ailleurs le surnom de « poumon vert de l'agglomération nancéienne ». Entouré par les agglomérations de Metz, Pont-à-Mousson et Nancy, le territoire est situé au sein d'un espace dynamique.

DOSSIER DE PRESSE

La qualité et la diversité paysagère de Seille et Grand Couronné, caractérisées par la présence des plusieurs espaces naturels sensibles et autres lieux remarquables, constituent un véritable atout pour le territoire, dont il convient de veiller à la préservation. C'est pourquoi, la protection et la sensibilisation à l'environnement sont au cœur du 4^{ème} axe fort du Projet de territoire 2020-2030, avec une intention affirmée dès le programme 1 :

FORMER ET EDUQUER LA POPULATION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MILIEUX NATURELS

Extrait du Projet de territoire :

« En 2030, cette sensibilisation à l'environnement sera systématisée et devra passer au rang de véritable enseignement, au titre d'une éducation civique et citoyenne :

- Le partenariat avec les acteurs territoriaux de l'éducation à l'environnement sera renforcé et étendu au domaines et thématiques pertinentes, dès le plus jeune âge, en milieu scolaire et tout au long de la jeunesse en lien avec les dispositifs d'éducation populaire.
- L'intercommunalité aura toute sa place dans les actions de préservation des milieux aquatiques. De lourds programmes d'investissement et de travaux sont à engager dans ce sens, ainsi que dans la prévention des inondations.
- En matière d'assainissement, la réduction significative d'émission d'effluents domestiques non traités permettra de préserver la qualité des eaux. »

L'intérêts de la signature du contrat Eau-Climat pour la communauté de communes est de pouvoir bénéficier de financements dédiés à des opérations visant à reconquérir la qualité de l'eau des cours d'eau et des ressources en eau potable du territoire. Cela se traduit par un accompagnement pluriannuel de l'Agence de l'Eau pour améliorer les dispositifs engagés depuis plusieurs années pour garantir un traitement toujours plus efficace des eaux usées, mais également mettre en place des démarches de sensibilisation auprès du public dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Seille et Moselle

Le Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle a été créé par arrêté préfectoral le 15 septembre 2021, il fêtera donc bientôt ses 100 ans. D'une quinzaine de communes à l'origine, il en compte aujourd'hui 31. Il assure ainsi l'approvisionnement en eau potable de 11500 habitants (environ 5000 abonnés) et permet, via la gestion de leurs puits, la sécurisation de plusieurs collectivités de la Communauté de communes du Bassin Pompey (environ 30 000 habitants).

Le Syndicat est un organisme à but non lucratif. Il est administré par un Comité Syndical composé de 62 délégués qui se réunit environ 4 fois par an. Le bureau est présidé depuis 2015 par M. DONO assisté dans sa tâche par 3 Vice-Présidents et 7 délégués. Depuis 2017, le Syndicat a choisi de fonctionner en Régie avec prestations de services, son principal prestataire est SUEZ.

Le Syndicat dispose de 2 principales ressources, l'une située à Bouxières-aux-Chênes et l'autre à Loisy. Ainsi, Après la guerre 1914-1918, les puits des villages de la Seille étaient contaminés et il a fallu trouver de nouvelles ressources. C'est à cette époque que le captage des sources de Moulins à Bouxières-aux-Chênes a été réalisé, il alimentait alors en eau environ 5000 habitants. En 1976, devant la pénurie d'eau, 2 puits ont été creusés en complément dans la nappe alluviale de la Moselle à Loisy. Le Syndicat dispose également de ressources secondaires situées à Belleau et à Morey.

L'ensemble du réseau de distribution compte près de 250 km de conduites et une vingtaine de réservoirs et châteaux d'eau. Les réservoirs principaux sont celui de « La Falaise » à Ville au Val et celui du « Cheval Rouge » à Bouxières aux Chênes. Si certaines communes sont alimentées préférentiellement par les puits de Loisy et d'autres par les sources de Moulins, l'ensemble du réseau est interconnecté depuis 2013 dans le but de garantir une sécurisation quantitative et qualitative.

Hormis la chloration, renforcée depuis 2001 dans le cadre de VIGIPIRATE, les ressources du Syndicat ne font l'objet d'aucun traitement. Toutes les ressources sont protégées par des Périmètres de Protection des captages faisant l'objet de DUP (Déclarations d'Utilité Publique). Les sources de MOULINS, captées sous un vaste plateau agricole et forestier de 400 ha environ, ont été classées « GRENELLE » en 2009. Afin de protéger cette ressource, le Syndicat s'est lancé depuis plusieurs années dans un ambitieux programme mettant l'accent sur le préventif. Celui-ci vise, en partenariat avec les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, les diverses administrations et le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, à opérer un changement fort des pratiques agricoles telles que la remise en herbe de terres cultivées ou la mise en place de cultures à Bas niveau d'Impact sur l'eau. Plus récemment, le SESM a initié un travail pour protéger ses ressources situées dans la Boucle de Loisy. La coordination de ces actions est assurée par sa Mission Eau.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

[Le contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte a minima la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leur politique publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Valérie KREBS

Communauté de communes Seille et Grand Couronné
03 83 31 74 37
communication@comcom-sgc.fr

Syndicat des eaux de Seille et Moselle

03 83 31 43 73
siaep.seille-moselle@wanadoo.fr